Novembre 2017

**M**adame, **M**onsieur, **C**hers amis,

***1/ Editorial***

Quelques mois se sont déjà écoulés depuis notre assemblée générale de l’été et les festivités du cinquantenaire de l’ASPEN. Qu’en retenir ?

Les « incivilités » dont la société actuelle est prisonnière sont au centre des préoccupations des habitants, non de Penchâteau seulement, mais des autres communes de la presqu’île et de la France entière. Elles créent des conflits d’usage en matière de circulation, de bruit, de comportement citoyen. Y remédier par l’éducation ou la sanction ? Les résultats se font attendre. En matière de vitesse excessive, ce sont des artifices coûteux mis en place dans la plupart des communes qui servent de régulateur. Le Pouliguen n’y échappe pas et nous attendons de la municipalité qu’elle y porte les remèdes nécessaires.

La plage de Toullain a été aussi marquée du doigt : mauvaises odeurs, rejets douteux. Cap Atlantique, à notre demande, semble vouloir améliorer la situation mais là encore nos élus doivent être plus exigeants et peser de leur poids dans la communauté d’agglomérations pour obtenir les travaux nécessaires.

Enfin, le camp protohistorique de Penchâteau ne semble pas une priorité. Il faut le signaler et expliquer sur place sa structure défensive, figer une fois pour toute les espaces qui doivent rester libres de toute occupation et sécuriser les habitations implantées.

Je pense que la célébration de notre cinquantenaire fut un grand moment. Que soient encore une fois remerciés toutes celles et ceux qui ont contribués à sa réussite. Nous étions plus d’une centaine dans un cadre exceptionnel à partager un cocktail déjeunatoire raffiné et fait de produits du terroir. La décoration florale imprévue et remarquable était l’œuvre d’un professionnel créatif et bénévole. Qu’il soit lui aussi remercié ainsi que notre restaurateur. Tout cela répondait à une demande forte de nos adhérents aussi bien « historiques » que de fraîche date. Désir de se rencontrer, de mieux se connaître, de partager sa vision de l’association. Un souhait unanime est ressorti pour organiser un évènement annuel à l’issue de notre assemblée générale. Plus simple certainement car nos finances n’y résisteraient pas longtemps et il ne faut pas banaliser par la répétition ces instants de bonheur, les photos prises en témoignent.

Un questionnaire a aussi été lancé avant l’été ; un premier compte-rendu a été dressé lors de notre assemblée générale et vos réponses prises en compte jusqu’au 3 septembre. La présente lettre aux adhérents va vous en donner les résultats définitifs.

***2/ Résultats définitifs du questionnaire***

1. *Réponses aux questions*

Les questions portaient sur le périmètre d’intervention de l’ASPEN, sur les types d’action à mener, sur les actions prioritaires, sur les partenaires de l’ASPEN, sur les relations à entretenir avec les élus et enfin sur l’implication de nos membres dans la vie de l’association.

A certaines questions, on répondait par oui ou par non ; à d’autres un classement pondéral de 1 à 10 était proposé. Nous donnerons ici le % de réponses positives (classement oui/non) ou le % de réponses dont le classement pondéral est > à 7.

Les résultats sont classés en % décroissant.

* Amélioration des eaux de baignade : 92%
* Amélioration de la circulation cycliste : 92%
* Agir sur la qualité de vie : 90%
* Amélioration de la circulation automobile : 83%
* Amélioration de la circulation piétonne : 82%
* Agir en coopération avec la municipalité : 78%
* Faire émerger les initiatives des habitants : 75%
* Coopérer avec d’autres associations : 74%
* Participer à la propreté des plages : 73%
* L’ASPEN doit-elle intervenir sur l’ensemble du territoire communal : 72%
* Avez-vous connaissance des actions menées par l’ASPEN : 71%
* Faut-il organiser des évènements : 70%
* A situer seulement l’action de l’ASPEN au niveau de la chasse aux abus et du respect de la loi : 62%
* Se porter partie civile comme dans l’action vis-à-vis des éoliennes : 62%
* Intervenir pour la qualité de l’eau au robinet : 50%
* Connaissez-vous d’autres associations au Pouliguen ? : 30%

1. *Synthèse des commentaires*

5 items se dégagent :

* Qualité de vie – Il faut défendre l’attractivité de la commune. Le Pouliguen Ville Verte où il fait bon travailler. Défendre la qualité de vie au Pouliguen.
* Environnement – Il faut intervenir dans les domaines suivants : Protection du patrimoine architectural et végétal (naturel et paysages). Urbanisme adapté à l’environnement. Protection du littoral et des sentiers côtiers. Qualité de l’assainissement et des eaux de baignade.
* Périmètre d’intervention – Il n’y a pas de frontières entre Penchâteau, la Côte Sauvage et le reste de la commune. La pollution du port entraîne celle de la côte.
* Circulations – Il faut agir en faveur des circulations douces et la création de pistes cyclables. Il faut lutter contre les excès de vitesse.
* Objectifs à suivre – L’ASPEN doit être une force de proposition vis-à-vis des élus, voire de lobbying. Elle peut jouer un rôle de lanceur d’alerte dans son domaine de compétence et coopérer avec les autres associations locales.

1. *Leçons à tirer*

Notre projet associatif n’est pas remis en question. Il faut continuer à agir pour protéger la qualité de vie sur Penchâteau et la grande Côte, sur son patrimoine bâti et naturel. Le problème de la dangerosité de la circulation automobile se pose plus que jamais et doit s’intégrer avec la création d’itinéraires cyclables sécurisés et le cheminement paisible des piétons. Une réflexion globale est nécessaire plus que jamais sur la commune.

Une volonté de meilleure connaissance entre les membres toutes générations confondues est également apparue. On pourra je pense la proposer à travers la mise sur pied d’un évènement annuel et une implication des membres de l’association.

***3/ Actions de l’APEB***

Les 4 présidents (ASPEN, GRSB, PROSIMAR et APSVP) formant l’association de Protection de l’Environnement de la Baie (APEB) se sont réunis le 22 août pour décider des actions inter associatives à mener au titre de 2017-2018. Elles concernent :

* Eoliennes : Le recours auprès du Conseil d’Etat marque la fin de la procédure possible.
* Rénovation du front de mer : L’APEB prend acte des différentes consultations. Pas d’action dans l’immédiat en attendant les restitutions des avis des différentes communes.
* Qualité des eaux et dragages : Il est décidé de monter un dossier en se faisant aider par l’association « Estuaire-Loire-Vilaine ». Cela permettra d’écrire ensuite aux gestionnaires des ports pour leur demander d’étudier un traitement à terre des sédiments dans la perspective des prochains dragages.
* Développement des circulations douces autour de la baie : L’APEB constituera un dossier photos mettant en lumière les difficultés pour les usagers à pied et à vélo de se déplacer en toute sécurité, notamment durant les périodes estivales.
* Banc des Chiens : Le problème ne fait que s’accroître d’année en année et nous risquons de voir se transformer un secteur significatif en zone lagunaire. Il est décidé d’écrire à la préfecture pour connaître leur position sur ce problème.
* Pollution de l’anse de Toulain au Pouliguen : L’APEB propose d’écrire un courrier demandant une expertise sur ce constat afin d’appuyer la demande des riverains et de l’ASPEN.
* Evolution du port de Pornichet : Alain Launay a rencontré le directeur des ports de la CCI pour lui faire part de nos inquiétudes en terme d’impact sur l’environnement en cas d’évolution du port d’échouage de Pornichet vers un port à seuil, supprimant ainsi l’effet de chasse avec incidence négative sur le banc des Chiens.

***4/ Recours sur l’implantation du parc éolien de Guérande***

Les trois associations PROSIMAR, GRSB et ASPEN demandaient d’annuler l’arrêté du 17 mars 2016 par lequel le préfet de Loire Atlantique avait autorisé la société Parc du Banc de Guérande à implanter et à exploiter un parc éolien en mer composé de 80 aérogénérateurs.

Dans un premier temps, nos associations ont demandé à la cour administrative de Nantes d’annuler cet arrêté. Le 15 mai 2017, la cour administrative d’appel de Nantes a rejeté notre requête. En conséquence, la décision a été prise par les trois associations de déposer un pourvoi en annulation auprès du Conseil d’Etat.

En suivant la proposition de son rapporteur public, le Conseil d’Etat a rejeté notre pourvoi le 25 octobre 2017. Les moyens exposés par notre avocat invoquant l’erreur de droit, les atteintes à l’environnement, les conséquences visuelles négatives, la portée du principe de précaution et l’insuffisance des informations fournies dans le cadre de l’enquête publique n’ont pas réussi à convaincre les juges de Conseil d’Etat.

Ce dernier recours étant épuisé, il faudra bien se résoudre, à moins que d’autres évènements ne viennent troubler le déroulé prévu, à contempler un jour, comme un paysage témoignant de la transition énergétique, à 12 km de nos côtes ces 80 machines de 175 m de hauteur, perçues visuellement sous un angle apparent 5 fois supérieur à celui de la Banche !

***5/ Nouvelles adhésions***

La campagne menée depuis le mois de juin pour faire connaître l’action de notre association auprès des familles des anciens adhérents et des nouveaux arrivants aura porté ses fruits. Je remercie particulièrement les administrateurs qui se sont impliqués dans cette tâche essentielle pour l’avenir et le renouveau de l’ASPEN.

A ce jour, ce sont environ 200 personnes qui font partie de notre association en comptant pour deux personnes les cotisations ménage et de soutien. Ne relâchons pas nos efforts et continuons à parler de l’ASPEN à nos voisins et amis.

***6/ Hommage à un ancien président de l’ASPEN, Pierre Randet***

Je vous invite à consulter sur le site de l’ASPEN ([aspenlepouliguen.org](file:///C:\Users\olivi\AppData\Local\Microsoft\Windows\INetCache\Content.Outlook\J34P409B\Lettre%20aux%20adhérents%20novembre%202017.docx)), à la rubrique historique, une notice relatant la carrière de Mr Randet en tant que Haut fonctionnaire de l’Administration centrale ainsi que son action à la tête de notre association.

Jean-Luc Bourgeois

Président de l’ASPEN